

Ne pas remplir

- adhésion amap
- règlements légumes



- Grand Panier
- Petit Panier

Période automne hiver 2020/2021

Les contractants

Le présent contrat est passé entre

- **Les maraîchers** Renaud VILLEVAL (maraîcher bio à Vézières)
François COLLET (maraîcher bio à Monts Sur Guesnes) SCEA La LIBERTERRE

&

- **L'AMAP, L'Envivienne**
dont le siège social est situé à la Maison Pour Tous,
69 rue Ceuzé 86100 Châtelleraut,
représentée par sa présidente Soizic Razet

&

- **L'adhérent de l'AMAP**

M

Demeurant:.....

Tel:..... E-mail.....

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire des adhérents de l'AMAP en paniers de légumes. Il est établi dans l'esprit de la Charte des AMAP.

Les maraîchers s'engagent :

- à produire des légumes de saison, de qualité, variés, écologiquement sains et socialement équitables, dans le respect de la charte des AMAP.
- à approvisionner régulièrement sur la saison, les adhérents de l'AMAP en légumes frais.
- à informer régulièrement les adhérents sur les pratiques et contraintes, notamment en étant présent lors des distributions, et en acceptant de recevoir la visite des adhérents organisée par l'AMAP.

L'AMAP met en relation les producteurs et les adhérents, elle permet la conclusion de ce contrat mais n'est à aucun moment propriétaire des marchandises.

La production de légumes est dépendante des conditions météorologiques / climatiques.

Il est possible que des distributions soient annulées. Vous pourrez vous faire rembourser les paniers non livrés mais vous pourrez aussi proposer, solidairement, d'indemniser les producteurs, en leur laissant, tout ou partie du montant des paniers.

Les adhérents de l'AMAP s'engagent pour la saison automne hiver 2020/2021 :

- à acheter un panier de légumes par semaine,
- à le payer à l'avance, au moyen de chèques mensuels collectés par l'AMAP en début de saison.
- à participer à la vie de l'AMAP en assurant au moins deux fois par saison, une permanence de distribution.

Termes et modalités d'engagement

- Le présent contrat est élaboré pour la saison agricole automne/ hiver 2020/2021, du 3 novembre 2020 au 30 mars 2021.
- Soyez militant ! Pendant vos absences, en proposant votre panier à une personne de votre entourage, vous permettez de faire connaître l'amap tout en continuant d'assurer un revenu régulier aux producteurs.
- **Il n'y aura pas de distribution le mardi 29 décembre 2020.**
- L'adhérent qui se trouve dans l'impossibilité de prendre son panier peut le faire prendre par une autre personne, en informant le responsable de la distribution. Les légumes des paniers non récupérés seront répartis entre les adhérents participants à la distribution.
- **Les paniers non récupérés ne pourront pas être remboursés dans la mesure où les légumes auront été récoltés et devront donc être payés.**
- Il est possible de rompre le contrat avant le terme (mars 2021), en nous envoyant un mail ou un courrier. Chaque mois commencé est dû dans son intégralité.

- REGLEMENT DES PANIERS

Le coût du panier hebdomadaire a été établi, pour la saison, à **12 € pour les grands paniers**, et de **8 € pour les petits paniers**.

Le paiement des paniers du contrat se fera selon la modalité suivante :

Période pour 2019/ 2020	Grand Panier	Petit panier
novembre 2020	4 x12 € soit 48 €	4 x 8 € soit 32 €
décembre 2020	4 x12 € soit 48 €	4 x 8 € soit 32 €
janvier 2021	4 x12 € soit 48 €	4 x 8 € soit 32 €
février 2021	4 x12 € soit 48 €	4 x 8 € soit 32 €
mars 2021	5 x12 € soit 60 €	5 x 8 € soit 40 €
avril 2021		

Les 4 chèques seront établis en une seule fois au moment de l'engagement et remis au Trésorier de l'AMAP qui se chargera de les remettre aux producteurs en fin de chacun des mois de production.

Les chèques doivent être libellés à l'ordre d'un des maraîchers et datés du jour du versement.

Nous vous indiquerons le nom du maraîcher à qui vous attribuerez vos chèques.

La distribution des paniers se fera le mardi soir, de 18 à 19h, au Foyer Creuzé de la Maison Pour Tous, 20 rue Creuzé à Châtelleraut.

Signatures

L'Envivienne

Les maraîchers,

L' Adhérent

date

date

date